

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
10	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 12 juin 2015	
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 12 juin 2015	

L'an deux mil quinze, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur BOISDRON Claude, premier adjoint au Maire.

**Présents :**

Mmes COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, RUOPOLLO-COUINEAU Marie-Line.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

**Excusés :** BENESTON Chrystèle (a donné pouvoir à Mme DEZE Françoise), LAURENT Emmanuelle (a donné pouvoir à Mme COUINEAU Jessica), RIOCREUX Stéphanie, HALLIEN Cyrille (a donné pouvoir à M. BOISDRON Claude).

**Secrétaire de séance :** M. BOISDRON Claude

**01 : Délibération 2015-33: GROUPEMENT DE COMMANDE PROGRAMME VOIRIE 2015 - ATTRIBUTION**

Vote Pour : 13    Vote Contre : 00    Abstention : 00

Une convention constitutive pour le groupement de commandes du programme voirie 2015 a été établie le 13 mai 2015 avec 6 communes du canton de Bourgueil et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. Le coordonnateur chargé de ce groupement de commandes est la commune de Chouzé-sur-Loire.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 mai 2015 dans la Nouvelle République. La date de réception des offres était le 8 juin à 17h.

La réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 9 juin à 14h. 4 Entreprises ont déposé en mairie leurs offres :

- SA HEGRON
- SAS HARDOUIN
- EUROVIA
- TPPL

Au vu des différences constatées à l'analyse des bordereaux de prix unitaires, la commission d'appel d'offres a décidé d'engager une phase de négociation auprès des soumissionnaires dans le strict respect de l'article 4.2 du Règlement de Consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juin 2015, pour une nouvelle analyse des bordereaux de prix unitaires et du détail estimatif ventilé par collectivités membres du groupement.

Les offres ont été analysées sur deux critères définis chacun sur 20 points :

- Une note sur le prix (coefficient 0.7)

- Une note technique (coefficient 0.3)

Au terme de l'ouverture et de l'analyse des offres, l'entreprise SAS HARDOUIN propose l'offre la mieux distante.

Monsieur le premier adjoint au Maire propose de retenir le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise HARDOUIN pour un montant estimatif pour l'ensemble du groupement de **417 748.80 € TTC**.

Le détail par collectivités membres du groupement est le suivant :

Communes	Voies PSE	Solution de Base	PSE en +	PSE en -	Total solution de Base + PSE
Benais	Rue du coteau, du château et Chavannes	26 575,20		4 320,00	22 255,20
La Chapelle sur Loire	Rue des Graves	44 577,60	2 520,00		47 097,60
Chouzé-sur-Loire	Allées du Cimetière	89 562,00	12 912,00		127 770,00
	Parking de l'école		14 328,00		
	Rue du Chêne Vert		10 968,00		
Ingrandes de Touraine		29 736,00			29 736,00
Saint Nicolas de Bourgueil	Route de Brain-sur-Allones	89 258,40			89 258,40
Restigné	Rue de la Grande Vigne 2	26 900,40	8 971,20		35 871,60
	Rue des Vinaudières				
	Champ des Millières				
CCPB	Rue Baptiste Marcet	48 780,00	16 980,00		65 760,00
<b>Total</b>		<b>355 389,60</b>	<b>66 679,20</b>	<b>4 320,00</b>	<b>417 748,80</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du programme voirie 2015,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces liées au marché de travaux à intervenir entre la commune et l'entreprise HARDOUIN.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Les permanences pour l'accueil des cyclistes lors des « échappées de la Loire à vélo » des 4 et 5 juillet a été défini.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Excusée				
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
	Excusé	Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
Excusée				